

Le début de l'histoire :

1973 : un groupe de jeunes crée une association et loue une ancienne ferme. Ils vont l'aménager pour en faire un lieu de vacances avec pour base de fonctionnement les valeurs de partage, solidarité, respect de l'autre, tolérance. Ces valeurs animent le chalet et ses acteurs depuis toutes ces années. Preuve qu'elles ne sont pas utopiques mais bien ancrées dans la réalité : l'association a fêté en 2013 ses 40 ans...

Le chalet fonctionne en autogestion, sans permanent : on se comporte comme à la maison pour le maintenir accueillant, propre et fonctionnel. La préparation des repas en commun, les vaisselles, le bricolage offrent des moments de convivialité, de discussions et d'échanges tout comme les randonnées, le ski, le vélo, la musique, les jeux ou les rencontres dans le village.

Comment ça marche ? Le chalet fonctionne en autogestion.

Et l'autogestion, qu'est-ce que c'est ?

C'est être acteurs et coresponsables du fonctionnement du chalet, toutes et tous, chacune et chacun.

Mais l'autogestion n'est pas spontanée ; il y a plusieurs « détails » qui ont permis de durer toutes ces années :

Les grands moments annuels :



-Une fois par an : **l'Assemblée Générale** se réunit aux vacances d'automne. Elle est ouverte à tous les membres de l'association. Elle élit **le Conseil d'Administration** (18 personnes) qui élit **le bureau**. Le CA répartit les tâches d'organisation et s'occupe des relations avec l'extérieur (les artisans, les responsables de la commune ...).

-En Juillet une **semaine de travaux** avec des volontaires permet d'entretenir, aménager et réparer tout ce qui dépasse le petit bricolage (celui-ci peut souvent se faire lors des séjours).



A chaque séjour :

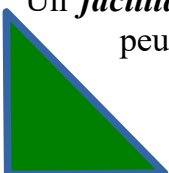
3 personnes volontaires (ou désignées) permettent le fonctionnement en autogestion :

Un **coordonnateur** enregistre les inscriptions à chaque séjour et trouve les personnes qui seront économe et facilitateur du séjour.

Un **économe** prépare (10 jours avant) l'approvisionnement, les menus (affichés sur le tableau de la cuisine) et s'occupe sur place de la gestion des stocks ; l'idéal serait que chacun fasse l'économat un jour ou l'autre.

Un **facilitateur** supervise sur place au chalet les inscriptions, cartes d'adhésions et paiement. Il peut aussi rappeler le fonctionnement du chalet et les principes de vie collective.

Mais pour tout le reste, c'est vous, c'est nous, c'est chacun, chacune... c'est ensemble.



***Voici quelques consignes de fonctionnement indispensables à la vie collective
(pour tous : adultes, jeunes, enfants).***

Avant tout, je m'inscris avant de venir pour que l'économe puisse prévoir les commandes.

1. Je participe à la vie sociale participative du Chalet, qu'elle soit culturelle, sportive, environnementale, culinaire ou encore en ce qui concerne les tâches collectives d'entretien et de propreté.
2. Seuls les draps housses, taies d'oreillers et couvertures sont fournis par le chalet. J'apporte donc un duvet ou des draps, ma serviette de toilette.
3. Les chambres sont réservées en priorité aux familles avec jeunes enfants, les autres occupations sont gérées sur place (si besoin avec l'apport du facilitateur).
4. A la fin de mon séjour, je donne une demi-heure / une heure de ménage pour le collectif en plus d'avoir laissé propre l'endroit où j'ai dormi. Ceci permet de laisser le chalet impeccable et de ne pas accabler de ménage les derniers occupants du séjour.
5. Je suis habitant provisoire du Roux, hameau avec une soixantaine d'habitants permanents et j'en tiens compte notamment pour le stationnement.

Au JOUR le JOUR :

6. A chaque passage à la cuisine, je veille à laver, ranger ce que j'utilise, laisser la table accueillante. Le soir, le repas est pris en commun. Je participe à la confection des repas (je m'inscris sur le tableau de la cuisine dès le premier jour) et / ou à la vaisselle et au rangement / nettoyage (au moins un jour sur 2).
7. Tout au long de mon séjour, je tiens propres les parties communes et je fais le tri sélectif comme indiqué près de la cuisine (les containers sont sur la place au centre du Roux).
8. Manger ou boire, cela se passe dans la cuisine ou la salle à manger.
9. Je ne peux pas fumer dans le chalet. Merci aux fumeurs de bien vider leurs cendriers mis à disposition sur la terrasse.
10. Je fais attention à respecter le repos et sommeil de chacun, particulièrement dans les dortoirs (bruit, lumière) et dans l'escalier en bois (je laisse mes chaussures en bas).
11. Je répare (ou signale sur le tableau ou au facilitateur) ce que je vois qui est cassé ou abîmé.

Voici les bases pour comprendre ce fonctionnementmagique !!!

Bon séjour !!